

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0553^e séance tenue le 11 novembre 2013,
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Roch Chouinard, M. Giovanni De Paoli, M. Pierre Fournier, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lefebvre, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Marie Alderson, M. Christian Baron, Mme Leila Ben Amor, M. Carl Bouchard, M. Pierre Bourgouin, M. Yan Burelle, Mme Dianne Casoni, M. Jean-Marc Charron, M. Hugues Cormier, Mme Lyne Da Sylva, Mme Josée Dubois, Mme Aude Dufresne, M. Carl Gagnon, Mme Roseline Garon, M. Claude Giasson, Mme Trang Hoang, Mme Sophie Laforest, M. Amissi Manirabona, Mme Marie Marquis, M. Laurence McFalls, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, Mme Élisabeth Nardout-Lafarge, M. Jean Piché, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, M. Hugo Soudeyns, M. Luc Stafford, M. Mario Talajic, Mme Nathalie Trépanier, Mme Marion Vacheret, M. Jean-Pierre Vaillancourt, Mme Sylvie Vandaele; les représentants du personnel enseignant : Mme Line Castonguay, Mme Renée Delaquis, Mme Lisette Gagnon, Mme Frédérique Gardye, M. Alain Lalonde, Mme Nicole Lavergne, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme Sylvie Paquette, M. Richard J. Paradis, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; les représentants des étudiants : M. Yan Bertrand, M. Simon Blackburn, M. Francis Bouchard, Mme Fatine Kabbaj, M. Philippe Lamontagne, Mme Maud Laporte-Roy, M. Robert Martin, M. Tiago Silva; les représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin, M. Bruno Viens; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Jacqueline Bortuzzo, Mme Geneviève Bouchard, M. Simon Carrier, M. Alain Charbonneau, Mme Flavie Côté, Mme Suzanne Grenier, M. Martin Lasalle, Mme Claude Mailhot, Mme Sylvie Monier, M. Matthew Nowakowski, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin.

ABSENTS : le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Arlette Kolta, M. Stéphane Molotchnikoff, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Jean Portugais, M. Alexandre Prat, M. Éric Troncy, Mme France Varin, Mme Elvire Vaucher; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme France Nolin; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Christian Mascle; un représentant du personnel : M. Mario Grégoire; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme José Bourguignon, M. Serge Brochu, Mme Paule Des Rivières, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer; le président des délibérations : M. Serge Larochelle.

EXCUSÉS : les doyens : M. Christian Blanchette, M. Michel Carrier, Mme Francine Girard, M. Pierre Moreau; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, Mme Dianne Casoni, Mme Monique Desroches, Mme France Houle, Mme Sheila Laverty, M. Gonzalo Lizarralde, M. Michel Max Raynaud, me Sophie René de Cotret; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Dansereau; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana.

PRÉSIDENT : M. Guy Breton
SUPPLÉANTE AU PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS : Mme Frédérique Gardye
SECRÉTAIRE : M. Alexandre Chabot
CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nomination récente

Faculté de pharmacie

M. Yan Burelle, professeur agrégé à la Faculté de pharmacie

Faculté de l'aménagement

M. Michel Max Raynaud, professeur agrégé à l'Institut d'urbanisme de la Faculté de l'aménagement

Membres du personnel enseignant qui ne sont pas professeurs de carrière

Faculté des sciences de l'éducation

M. Jean-Guy Sylvestre, superviseur de stage à la Faculté des sciences de l'éducation

Faculté de l'aménagement

Mme Line Castonguay, chargée de formation clinique à l'École de design industriel de la Faculté de l'aménagement

Membres étudiants

Mme Fatine Kabbaj

Fin de mandat

Aucun

AVIS DE DÉCÈS

Faculté des arts et des sciences

M. Jacques Brazeau, professeur et directeur (retraité) du Département de sociologie à la Faculté des arts et des sciences et vice-doyen et doyen de la Faculté des études supérieures, conjoint de madame Christiane Jouanet, technicienne en coordination du travail de bureau (retraîtée) du Département de géographie de la Faculté des arts et des sciences, décédé le 19 octobre 2013.

Faculté de médecine

M. Pierre Meunier, professeur de gynécologie à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, décédé le 11 octobre 2013.

Faculté de l'aménagement

M. Michel Barcelo, professeur retraité de la Faculté de l'aménagement, décédé le 30 octobre 2013.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée observe une minute de silence.

Le recteur cède ensuite la parole à Mme Frédérique Gardye, suppléante au président des délibérations, qui présidera les délibérations de l'Assemblée en l'absence de M. Serge Larochelle.

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2013-A0021-0553^e-976.

Tel qu'annoncé précédemment dans sa déclaration annuelle, le recteur propose l'ajout d'un point consacré à une discussion sur le projet de Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État, à la suite du point 7 de l'ordre du jour, et pour lequel il prévoit une durée de 45 minutes à une heure. Il rappelle que cette possibilité avait été évoquée lors d'une assemblée universitaire antérieure et qu'il s'était dit ouvert à cette suggestion. Il évoque, d'autre part, les événements survenus dans l'actualité au sujet de ce projet de charte et les demandes pressantes qui lui ont été faites par ses collègues d'autres établissements universitaires pour prendre position à ce sujet. Dans ce contexte, il juge pertinent que l'Assemblée puisse discuter de cette question à ce moment-ci.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition de modification l'ordre du jour est adoptée.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 551^e séance tenue le 16 septembre 2013
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Élection de trois membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire
8. Discussion sur le projet de Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État
9. Comité du budget de l'Assemblée universitaire – CBAU
 - États financiers au 30 avril 2013

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Prochaine séance Le 2 décembre 2013, à 9 h 30 heures
11. Clôture de la séance

AU-0553-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 551^e SÉANCE
TENUE LE 16 SEPTEMBRE 2013

AU-0553-2

À la page 21, au début de l'avant-dernier paragraphe, les mots suivants sont supprimés : « Le président de la FAECUM ».

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 551^e séance intensive tenue le 16 septembre 2013, tel que modifié.

AU-0553-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL
2013-A0021-0553^e-980, 2013-A0021-0553^e-981

AU-0553-3

Le secrétaire général mentionne d'abord qu'à la suite de la modification du règlement 50.2 concernant les titres de professeur titulaire de clinique, professeur agrégé de clinique et professeur adjoint de clinique, adoptée par l'Assemblée le 16 septembre dernier, le Comité des règlements a entériné la mise en forme juridique du règlement.

Il informe ensuite que le document sur le financement des chercheurs de l'Université, en provenance du vice-rectorat à recherche, annoncé à la séance précédente, est prêt et sera distribué en prévision de la séance du 2 décembre prochain, pour information.

Concernant l'élection qui avait été reportée lors de la séance précédente (délibération AU-0551-1), le secrétaire général informe que l'élection à la Faculté des sciences de l'éducation a eu lieu et que M. Jean-Guy Sylvestre a été élu comme représentant de cette faculté à l'Assemblée universitaire. M. Sylvestre est donc un candidat éligible à l'élection au Comité de nomination prévue au point 7 de l'ordre du jour.

Enfin, en réponse à une question soulevée par Mme Isabelle Panneton lors de l'Assemblée précédente, à propos de l'enregistrement de son vote, à la délibération AU-551-10, le secrétaire général confirme, après vérification, que le vote de Mme Panneton a bien été enregistré.

La suppléante au président des délibérations suggère que l'Assemblée désigne des scrutateurs aux fins de l'élection qui aura lieu au point 7. À la suggestion du secrétaire général, l'Assemblée, à l'unanimité, convient de désigner Mmes Anne Mc Manus et Karine Tousignant, du Secrétariat général, comme scrutatrices.

AU-0553-4

CORRESPONDANCE
2013-A0021-0553^e-982

AU-0553-4

Le secrétaire général fait mention du dépôt de la lettre transmise par le recteur aux membres de l'Assemblée, les informant de l'annonce qu'il a faite au Conseil de l'Université quant à son intention de solliciter un second mandat à titre de recteur. Il mentionne également l'appel de candidatures lancé aux membres de l'Assemblée en vue de recommander deux membres de l'Assemblée universitaire au Comité de consultation sur le renouvellement du mandat du recteur formé à cet effet. Enfin, il fait un rappel de la procédure relative au renouvellement du mandat du recteur, prévue à l'article 25.03 des Statuts.

AU-0553-5

PÉRIODE D'INFORMATION

AU-0553-5

AU-0553-5.1

Rapport du recteur

AU-0553-5.1

Le recteur relate les faits saillants survenus depuis la dernière réunion de l'Assemblée le 16 septembre dernier, en mentionnant d'abord la reprise, à partir du 18 septembre, des rencontres « Dialogue avec le recteur », dont certaines séances étaient ouvertes à tous et d'autres réservées pour les étudiants. Des rencontres ont également eu lieu dans en octobre et en novembre à la Faculté de médecine vétérinaire, à l'édifice de la rue du Parc, et pour une première, avec les diplômés, au campus Laval.

Le 19 septembre, le recteur a participé au Gala du Prix Hippocrate 2013 remis à quatre femmes, soit trois pharmaciennes : Mmes Emma Ferreira, Brigitte Martin et Caroline Morin, ainsi que la Dre Évelyne Rey de l'hôpital Ste-Justine.

Le 23 septembre, il prenait part à un petit-déjeuner en reconnaissance du don de la Fondation Stavros Niarchos en présence de l'Ambassadeur du Canada auprès de la République hellénique et du Consul général de la République hellénique à Montréal, M. Orestis-Athanasios Kafopoulos, soulignant que ce don permet d'amplifier les liens entre les professeurs-chercheurs de l'UdeM et de l'Université de Grèce.

Le même jour avait lieu la signature de la convention collective SERUM/PSA.

À Québec, le 24 septembre, il assistait à une présentation du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, portant sur ses priorités et orientations.

Il souligne ensuite le lancement du nouveau programme de maîtrise et doctorat en sciences biomédicales en partenariat avec l'UQTR, le 27 septembre.

Le 2 octobre, il a assisté au lancement du livre de Dr André Robidoux « Les raisons d'espérer : Ce que la recherche nous apprend sur le cancer du sein », une publication des PUM.

Le 3 octobre, il a pris part à une rencontre avec la délégation de l'Université Paris-Diderot, Paris 7. Il observe que cette Université est en voie de devenir la plus grande université francophone, à l'issue des regroupements d'universités dont elle fait l'objet.

Il fait ensuite part de la mission en Israël à laquelle il a pris part, du 4 au 13 octobre, accompagné de plusieurs membres de la communauté universitaire, dont la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels, Mme Hélène Davis, et de représentants des facultés de pharmacie et de musique, et des départements de sciences politiques et de biologie, ainsi que de deux philanthropes, M. et Mme Goodman. Il en profite pour remercier les membres de l'Assemblée d'avoir accepté d'annuler la séance du 7 octobre dernier en raison de cette mission. Cette mission a permis la visite de huit institutions universitaires de Jérusalem, Rammallah, Haifa, Tel Aviv, Ber Cheva, et la signature de trois ententes. Il dit avoir été impressionné par l'ouverture manifestée et l'intérêt à travailler avec l'UdeM. La direction travaille à assurer la pérennité de cette mission. Enfin, il évoque quelques comparaisons avec le Québec sous divers aspects tels que la langue, la superficie, la population, soulignant que ce pays existe que depuis 1948, mais compte déjà 12 Prix Nobel.

Le 15 octobre avait lieu l'inauguration du pavillon Jean-Marc-Léger où sont situés les bureaux de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) pour les Amériques. Il s'agissait d'un événement pour célébrer la dénomination du pavillon au nom d'un des fondateurs de l'AUF, Jean-Marc Léger.

Le 16 octobre avait lieu le lancement de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation, qui comporte plusieurs bonnes nouvelles. Le recteur espère que le contexte économique permettra que cette politique puisse vraiment se réaliser à la hauteur de ce qui est annoncé.

Une visite du laboratoire de cyberjustice par le ministre de la Justice, Bertrand St Arnaud, a eu lieu le 21 octobre.

Il souligne ensuite l'annonce faite le même jour, du partenariat entre le CHU Ste-Justine et Génome Québec pour la création d'un centre de génomique clinique pédiatrique intégré

Le 29 octobre, le recteur a fait une visite au personnel du Registrariat, accompagnée de Mme Béliveau et de la registraire, Mme Marie-Claude Binette.

Le 4 novembre, il a participé avec Mme Tanguay, M. Lalande et Mme Mc Carol à la présentation d'un mot de bienvenue à la rencontre des directeurs généraux de services à vocation sociale.

Le même jour, le 4 novembre, il a participé à la réunion du conseil de la CRÉPUQ, appelée à disparaître. Le recteur souligne qu'il s'agit d'une longue agonie.

Le 5 novembre, le recteur prononçait, au nom des recteurs canadiens, l'allocution lors de la cérémonie d'installation de la Principale et vice-chancelière de l'Université McGill, Suzanne Fortier

Le 7 novembre avait lieu la cérémonie d'installation du président de l'Université de Toronto, Meric S. Gertler. Notant que les dirigeants des universités canadiennes comptent deux nouveaux membres, le recteur annonce qu'il tracera un petit portrait à propos de l'ensemble des dirigeants des universités canadiennes lors de la prochaine séance de l'Assemblée.

Il fait ensuite part de la réunion des membres du U15, le 8 novembre, à Toronto, lors de laquelle deux ministres fédéraux ont été rencontrés, M. Rickford, ministre des Sciences et Technologie, et Initiative fédérale du développement, et M. Alexander, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Des représentations ont été faites au sujet de la recherche ainsi que du traitement des dossiers des étudiants et des chercheurs et professeurs.

Le 10 novembre avait lieu la visite des *Portes ouvertes*, qui fut un succès. Près de 7 000 visiteurs ont été accueillis et 1147 personnes ont assisté à des conférences. Un sondage fait auprès des visiteurs a révélé que 99 % des répondants ont dit qu'ils recommanderaient cette visite et ont jugé qu'elle était bien organisée et instructive. Le recteur félicite toutes les personnes qui ont participé à son organisation.

Le recteur termine sans rapport en abordant le chapitre des honneurs. Il est fier de rapporter que plusieurs membres de la communauté universitaire ont été honorés au cours des dernières semaines.

Le **Dr Gilles Soulez**, directeur du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire, et sa collaboratrice la Dre Sophie Lerouge, professeure à l'ETS et chercheuse au Centre de recherche du CHUM, sont les lauréats 2013 du prix Award of Excellence and Innovation in Interventional Radiology décerné par la Cardiovascular and Interventional Radiology Society of Europe (CIRSE).

Plusieurs membres de la communauté de l'UdeM se sont distingués lors de la dernière remise des prix Acfas :

- **Joëlle Duval**, étudiante en psychopédagogie a reçu le Prix Desjardins pour le Doctorat.
- **Véronique Dansereau**, étudiante en relations industrielles a reçu le Prix IRSST Maîtrise (Santé et sécurité du travail).
- **Carole Anglade**, doctorante en sciences biomédicales et orthophonie a reçu le Prix du Concours de vulgarisation de la recherche.
- **Louise Nadeau**, professeure au Département de psychologie, est la lauréate du prix Acfas Pierre-Dansereau 2013 pour l'engagement social du chercheur.
- Le prix Marcel-Vincent en sciences sociales de l'ACFAS a été officiellement rebaptisé du nom de **Thérèse Guoin Décarie**, dont la vie a toujours été intimement liée à l'Université de Montréal.

Dr Sylvain Chemtob a reçu le prix Leadership pédiatrique académique en recherche clinique 2013, décerné par les Directeurs de pédiatrie du Canada.

Pier-Emmanuel Tremblay est le premier étudiant issu d'une université québécoise à recevoir le prestigieux « Hubble Postdoctoral Fellowship », du Space Telescope Science Institute (STScI).

Serge Brochu, professeur à l'École de criminologie et vice-recteur adjoint à la recherche – Lettres et Sciences humaines, a reçu le Prix Hommage 2013 de l'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec (ACRDQ).

Dr Luc Valiquette, directeur du département de chirurgie, a été élu Président de la Société internationale d'urologie.

Patrice S. César, diplômé de l'UdeM en science politique et en droit en 2013, a été désigné lauréat au Gala Forces Avenir dans la catégorie Personnalité 1er cycle.

Jean Leclair, professeur titulaire de la Faculté de droit, est un des quatre récipiendaires du prix de recherche de la Fondation Trudeau.

Céline Gendron, doctorante inscrite à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, est la lauréate de la bourse de recherche sur un sujet lié à la bibliothéconomie et à l'archivistique de la Fondation de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Deux professeurs ont remporté un Prix du Québec, il s'agit de **James D. Wuest**, du Département de chimie, a reçu le prix Marie-Victorin qui vise les sciences exactes et naturelles. Et le prix Léon-Gérin pour les disciplines des sciences humaines et sociales a été attribué à **Marcel Fournier**, du Département de sociologie.

Il souligne en terminant que l'équipe ressource de Ma santé au sommet (MSS) et les instances et regroupements en développement durable de l'Université de Montréal (UdeM) se classent parmi les trois « gagnants provinciaux de la Grande région de Montréal, catégorie grande entreprise » de la 5^e édition du *Défi sans auto*. Grâce à leurs efforts conjoints, le taux de participation a triplé, comparativement à l'édition précédente. Aussi, 14 % des automobilistes du grand campus ont troqué leur voiture pour le transport durable, le temps d'une journée.

AU-0553-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-0553-5.2

La vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay, annonce la tenue, à compter du 25 novembre, d'une semaine consacrée au soutien à la recherche, et fait part de la programmation des activités prévues au cours de cette semaine, incluant des midis-conférences et des ateliers thématiques, dont un portant sur la réforme des IRSC et un autre sur le libre accès aux infrastructures numériques de recherche. Les informations sont disponibles sur le site du BRDV.

En écho au recteur, qui soulignait précédemment qu'un diplômé de l'Université, M. Denis Coderre, avait été élu maire de Montréal, M. Samir Saul informe qu'un ancien membre de l'Assemblée universitaire, M. Louis Dumont, a été élu conseiller municipal de la ville de Mont-Royal. Le recteur ajoute qu'il lui a transmis une lettre de félicitations, mais, ne voulant pas commettre un impair, n'a pas mis cette information dans les honneurs.

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, informe que cette semaine est la semaine de l'éducation internationale à l'Université de Montréal. Cet événement vise à mettre en lumière les différentes facettes de l'international dans notre institution. Elle invite les membres de la communauté à prendre part aux activités. La programmation est disponible dans les dépliants distribués sur le campus ainsi que sur le site web de la Maison internationale.

Mme Ekaterina Piskunova souligne que le 22 novembre aura lieu la journée des chargés de cours pour valoriser les chargés de cours, qui dispensent 50 % de l'enseignement au premier cycle de l'Université de Montréal.

M. Hugues Cormier annonce la tenue du festival « Vie de campus » qui aura lieu dans la dernière semaine de novembre et la première semaine de décembre. Cette activité, organisée par « Ma santé au sommet » en collaboration avec de multiples partenaires de l'Université, a pour but de promouvoir le bien-être sur le campus.

AU-0553-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-0553-6

À propos du voyage en Israël dont le recteur a fait mention dans son allocution, M. Alain Lalonde demande au recteur s'il a profité de cette occasion pour établir des contacts avec des institutions de la Palestine, qui n'est pas très loin et qui a beaucoup de besoins aussi.

Le recteur rappelle qu'il s'est rendu à Ramallah en compagnie de membres de son équipe, et y a rencontré le doyen de la Faculté de médecine d'une université de Rammallah et un représentant d'un organisme d'accréditation. Il note que la situation est complexe, notamment en ce qui concerne les visas, l'aéroport et les communications, mais convient qu'il y a indéniablement des besoins, puis

il cède la parole à la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels pour plus de détails à ce sujet.

Mme Hélène David ajoute qu'il s'agissait de deux rencontres très intéressantes, une avec le doyen de la Faculté de médecine de l'Université Al-Qds qui a fait de nombreuses demandes, dont un certain nombre font actuellement l'objet d'une réflexion à la Faculté de médecine. La deuxième rencontre se tenait avec la responsable de l'accréditation, de l'assurance de qualité et promotion de la qualité des programmes en Palestine, qui faisait appel à l'expertise de l'Université en promotion de la qualité. Le suivi de cette demande a été confié à la vice-rectrice adjointe responsable de la promotion de la qualité. Ces rencontres n'ont pas eu lieu sur le territoire de l'Université, parce qu'elle était en grève et qu'on ne pouvait pas assurer la sécurité à la fois sur le campus et en territoire palestinien; elles ont eu lieu à la représentation canadienne.

M. Lalonde évoque un article récent du *Devoir* relatif à une méthode de lutte contre le plagiat qui soulève une certaine méfiance et dont l'utilisation serait envisagée par l'Université de Montréal. Il semble que ce logiciel de détection du plagiat ferait actuellement l'objet d'un projet pilote à l'UdeM. Considérant la méfiance qu'il provoque et les frais associés, M. Lalonde demande où en est rendu ce projet et ce que l'Université envisage à cet égard.

Le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande, indique d'entrée de jeu que l'Université de Montréal préconise une approche de tolérance zéro en regard du plagiat. Il importe d'envoyer un message, non seulement aux professeurs et aux étudiants, mais aussi à l'ensemble de la société selon lequel l'Université de Montréal préconise la rigueur et l'honnêteté intellectuelle. L'Université a aussi un règlement pédagogique bien adapté à la situation qui permet à chacune des facultés d'avoir une marge de manœuvre en ce qui concerne le plagiat et de pouvoir apporter les correctifs nécessaires. L'Université dispose également d'un Comité sur l'intégrité et le plagiat qui se penche sur les meilleures pratiques dans ce domaine et qui, contrairement à ce qui est mentionné dans l'article du *Devoir*, fait place à des professeurs et à des étudiants. Il précise que la politique de l'Université à ce sujet, contrairement à ce qui est mentionné dans l'article du *Devoir*, est une approche d'abord et avant tout préventive. D'autre part, à la demande de membres de la communauté des professeurs et des chargés de cours voulant que la direction examine la possibilité que l'Université se dote d'outils de détection du plagiat, l'Université a opté pour un outil largement diffusé, nommé « Turnitin », et dont les coûts ne sont pas de l'ordre des millions dollars tel qu'affirmé dans l'article du *Devoir* et dans les médias sociaux. Suivant l'approche prônée par l'Université, cet outil de détection est d'abord et avant tout dans une démarche de prévention, puisque les étudiants pourraient l'utiliser avant même de soumettre un travail à leur professeur. Il est envisagé dans le cadre d'un projet pilote avec des professeurs et un certain nombre d'étudiants. Cet outil est donc à l'étude et aucune décision n'a été encore prise à ce sujet. Pour plus de détails sur ce logiciel, M. Lalande cède la parole à M. Jean-Pierre Blondin, vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, responsable de ce dossier.

M. Jean-Pierre Blondin indique d'abord que le recours à un logiciel tel que Turnitin, qui est un logiciel de détections de similitudes, fait partie d'une stratégie intégrée de lutte contre le plagiat au même titre que la formation et l'information qu'on donne aux étudiants. Cet outil comporte une variante formatrice pour les étudiants, puisqu'ils peuvent eux-mêmes utiliser ce logiciel qui les renseigne sur l'utilisation qu'ils font des références, des citations ou d'autres textes. Il mentionne que le déploiement d'un tel outil n'est pas simple et que des coûts y sont associés, lesquels sont cependant loin de ceux évoqués dans les médias. Il faut voir comment l'Université pourrait l'utiliser et c'est pour cette raison qu'il est essentiel de faire un essai ou un pilote. À sa connaissance, HEC Montréal a fait trois pilotes avant de prendre une décision qui semble définitive. L'Université a engagé une réflexion à cet égard et compte procéder de manière prudente et progressive. M. Blondin affirme cependant qu'aucun engagement n'a été pris, même en regard du projet pilote.

En réaction aux propos du recteur relativement à la mort annoncée de la CREPUQ, Mme Sylvie Paquette demande ce qu'il adviendra des étudiants inscrits dans le cadre des échanges interuniversitaires de la CREPUQ.

Le recteur confirme que la mort de la CREPUQ est assurée. Le comité de transition, notamment, se penche sur la façon de réincarner les fonctions que l'on souhaite conserver dans une nouvelle entité, mais la transplantation est plus longue que prévu. Il assure toutefois qu'il n'y aura pas de laissés-pour-compte. La question des étudiants inscrits dans le cadre des échanges interuniversitaires, de même que la question des prêts entre bibliothèques qui avait été soulevée par les étudiants, seront prises en charge.

En complémentaire, Mme Paquette demande si l'on peut espérer qu'il n'y aura pas d'interruptions, que les choses vont se faire dans une certaine continuité.

Le recteur assure qu'il n'y aura pas d'interruptions. Il précise que ce sont les fonctions de « lobby » ou de prise de position publique commune, qui étaient exercées par la CREPUQ, qui disparaissent. Les services de mises en commun demeurent, mais seront redéployés. C'est ce que le comité tente d'opérationnaliser dans le respect des personnes qui travaillent à la CREPUQ, et dans un souci d'efficacité.

M. Yan Bertrand revient sur la question des coupures budgétaires dans les bibliothèques évoquée par le recteur dans son allocution, une situation qui, dit-il, semble s'appliquer année après année. Il indique que les étudiants, notamment ceux des cycles supérieurs, sont inquiets de ces coupures. Il demande ce qui est prévu dans les prochaines années à ce sujet, et comment le recteur entrevoit la situation des périodiques en général dans ce contexte de coupures.

Le directeur général des bibliothèques, M. Richard Dumont, rappelle que les éditeurs de périodiques commerciaux exigent des augmentations annuelles qui varient entre 3 % et 6 %, même si présentement les achats se font en consortium, ce qui requiert un ajout au budget des bibliothèques de l'ordre de 400 000 \$ à 500 000 \$ simplement pour couvrir l'inflation. À cela s'ajoutent, cette année, la baisse du dollar canadien et les compressions. Une situation insoutenable à long terme qui a mené la direction à entreprendre une révision de son modèle, en débutant par l'ensemble *Wiley*. Dans les prochaines années, on prévoit examiner tous les périodiques, soit environ 30 000 abonnements, les classer selon leur importance en fonction des besoins de la communauté universitaire, afin de revoir les ensembles un à un pour parvenir à un contrôle des coûts. En terminant, M. Dumont mentionne qu'il y a actuellement un déséquilibre entre les achats de périodiques versus les livres, en nombre insuffisant en fonction de la taille de la population, que l'on veut rétablir dans les prochaines années.

En complément à la réponse de M. Dumont sur la question budgétaire, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, rappelle le contexte des compressions survenues l'année dernière qui ont mené à couper dans le budget des bibliothèques plutôt que dans les unités académiques ou de services. Il évoque la hausse des enveloppes budgétaires des bibliothèques au cours des années 2009-2010 et 2010-2011 grâce, entre autres, aux frais institutionnels obligatoires, ainsi que l'augmentation des enveloppes budgétaires qui avait été prévue pour 2012-2013, avant l'annonce des compressions. Il convient toutefois que le budget des bibliothèques a été réduit pour l'année 2013-2014, ajoutant qu'une somme de 1 M\$ a été transférée, en fin d'année, afin de réduire l'impact de cette coupure. Pour le futur, on vise à assurer une certaine pérennité au niveau des collections, en tenant compte cependant des choix à faire dans le cadre du budget global. Dans ce contexte, la stratégie évoquée par M. Dumont est importante étant donné qu'elle vise à optimiser les coûts. Il réitère en terminant la volonté d'augmenter le budget des bibliothèques dès que le contexte le permettra.

M. Bertrand dit saluer l'initiative d'optimiser les ressources, mais demeure inquiet quant aux répercussions que cela pourrait avoir.

M. Schiettekatte indique avoir deux questions, la première concerne la mort annoncée de la CREPUQ dont a fait mention le recteur dans sa déclaration annuelle. Il se dit inquiet du fait que le Conseil national des universités ne soit pas *a priori* composé des recteurs. Il lui semblerait utile que les recteurs aient un forum formel régulier d'échange et demande ce qui est prévu à cet égard.

Le recteur indique qu'un lieu d'échange, actuellement nommé Bureau de concertation universitaire, est prévu pour que les recteurs, mais aussi les vice-recteurs administration et finance, les vice-recteurs recherche, et les vice-recteurs enseignement puissent se concerter. Considérant l'intérêt suscité par la disparition de la CREPUQ, il annonce qu'il présentera un document à ce sujet à la séance du 2 décembre prochain.

M. Schiettekatte adresse une question à Mme Tanguay, vice-rectrice à la recherche, à propos de la Politique nationale de la recherche et de l'innovation (PNRI), et notamment des nouveaux financements associés. Il note que les fonds québécois sont augmentés, mais demande s'ils le sont à la valeur qu'ils avaient antérieurement. Qu'en est-il du financement additionnel qui est prévu pour les plateformes existantes telles que Calcul Québec, NanoQuébec ou Génome Québec ainsi que pour les autres. Enfin, en regard des 1000 bourses annoncées, s'agit-il de nouvelles bourses ou d'une petite augmentation par rapport à ce qui existe déjà ?

En ce qui concerne les fonds québécois, Mme Tanguay indique avoir reçu l'assurance que dès cette année le déficit qui s'était creusé en raison des coupures l'année dernière serait comblé et que leurs bases budgétaires annuelles seraient haussées. Il reste à voir comment ces fonds seront distribués dans les différents programmes. Pour ce qui est des plateformes de recherche, ce sont principalement les grandes plateformes, telles que Calcul Québec, NanoQuébec et Génome Québec, qui seront soutenues. Elle dit ne pas avoir de détails en ce qui concerne les autres plateformes. Elle mentionne cependant que Calcul Québec, autrefois financé par le Fonds nature et technologies, sera dorénavant financé directement par le Ministère, une bonne nouvelle considérant que cette infrastructure dessert l'ensemble du Québec. Pour ce qui est des bourses, l'annonce est à l'effet que ce soit 1 500 bourses nouvelles bourses. Elle n'est cependant pas en mesure d'affirmer qu'il s'agit d'un ajout de 1 500 bourses sur les 900 qui avaient été ajoutées auparavant par le SQRI, mais assure que le suivi sera fait à ce sujet. Elle fait ensuite part d'autres bonnes nouvelles annoncées pour le milieu de la recherche, notamment le financement des espaces de recherche et le financement complet des frais indirects à la recherche. Enfin, elle mentionne les chaires annoncées pour lesquelles l'Université de Montréal devrait bien se positionner sur l'identité culturelle, l'enseignement et l'histoire, ainsi que les démarches à venir pour le financement de la recherche nordique. En terminant, elle annonce la tenue d'une rencontre sur le vieillissement en janvier 2014.

La présidente des délibérations observe que le temps alloué à la période de questions est maintenant écoulé. Une proposition de prolongation d'une durée de 15 minutes est adoptée à l'unanimité.

M. Sébastien Sauvé présente un commentaire sur la question de la détection de plagiat en regard du problème de plagiat qui est vécu dans son unité. Il mentionne que par le passé, les professeurs en chimie avaient eu un accès gratuit au logiciel Turnitin, et l'avaient beaucoup apprécié. D'autre part, certains étudiants souhaitent qu'on fasse la détection du plagiat à l'endroit des étudiants qui trichent. Il désire nuancer les propos véhiculés dans les médias, au Département de chimie, à tout le moins, l'outil est apprécié et fonctionnel.

Mme Margaret Lapointe demande s'il y a des avancées au sujet de Synchro pour ce qui est des rétroactivités, notamment à la suite des tests qui devaient être faits.

Mme Anne-Marie Boisvert informe que le Centre d'expertise a livré à la Direction des ressources humaines un module sur lequel des tests sont faits actuellement pour le paiement des rétroactivités. Des difficultés subsistent pour ce qui est de la gestion du temps, notamment pour les rétroactivités sur les horaires atypiques ou encore pour les contrats fermés. Cependant, des rétroactivités seront payées en décembre. Elle assure que tous les efforts sont mis pour régler les problèmes qui subsistent.

Mme Lapointe rappelle que des gens attendent le versement de la rétroactivité depuis plus de huit mois, elle observe que plus le temps passe, plus il sera complexe de faire les calculs pour tous au moment où Synchro va finalement fonctionner. À son avis, il y a urgence.

Mme Boisvert indique que dans l'attente qu'une solution technologique finale soit trouvée, la DRH examine des scénarios de règlements manuels pour cette année. L'objectif étant de régler avant la fin de l'année.

La présidente des délibérations signale que l'Assemblée entreprend un second tour de parole.

M. Lalonde revient sur la question de l'outil de détection du plagiat Turnitin pour signaler qu'il existe d'autres outils de détection de plagiat. Il demande s'ils ont été explorés, notamment pour ce qui est des coûts.

M. Lalonde indique qu'un Comité d'intégrité plagiat a le mandat d'examiner toutes les avenues possibles et de faire les propositions qui seront les plus appropriées en considérant également le rapport coûts-bénéfices. Certains travaux de ce comité peuvent être consultés sur le site web de l'Université, sous « intégrité – plagiat ». Il confirme que Turnitin est l'outil qui est actuellement sur la table, c'est celui qui a été médiatisé, mais il en existe d'autres.

M. Schiettekatte adresse une question à M. Richard Dumont au sujet de l'évaluation de l'utilisation des revues pour déterminer, éventuellement, quels abonnements seraient abandonnés. Il désire

savoir si les chercheurs seront consultés. Il donne en exemple l'abonnement à une revue très coûteuse à la Bibliothèque de physique, qui est consultée par très peu d'utilisateurs qui y publient, dont lui-même. Il demande comment on prévoit départager ce genre de situation.

M. Richard Dumont indique que deux méthodes ont été utilisées. La première est une méthode objective, la deuxième est une méthode subjective basée notamment sur une revue des chaires de recherche, des domaines en émergence et des nouvelles revues. L'ensemble des titres de la collection *Wiley* est disponible sur le site web. On y retrouve les titres sélectionnés en vue du renouvellement de l'abonnement et, à l'inverse, ceux identifiés comme étant des candidats potentiels. Les chercheurs sont invités à faire part de leurs commentaires et suggestions en regard des sélections proposées.

M. Schiettekatte croit qu'il serait utile d'annoncer longtemps à l'avance, à toute la communauté concernée, les titres qui seront retirés, sinon on risque de réaliser six mois après l'abandon de l'abonnement que l'on n'est plus abonné.

M. Richard Dumont convient du court délai dans le présent cas, l'échéance étant dans deux mois. Par contre, pour les prochains ensembles, le délai sera entre un et deux ans, ce qui donnera aux chercheurs amplement le temps de réagir et de discuter.

En complément à la réponse de M. Dumont, Mme Béliveau signale qu'un courriel sera transmis aux professeurs plus tard cette semaine à propos de l'abonnement au grand ensemble *Wiley* les invitant à consulter le site web pour savoir quels sont les titres ciblés.

M. Boismenu mentionne que la Faculté des arts et des sciences a mis en place récemment un groupe de travail représentant les chercheurs de toutes les disciplines pour accompagner ce processus et faire en sorte de minimiser les impacts négatifs.

Mme Maud Laporte-Roy demande à Mme Béliveau si les étudiants auront cette même opportunité, notant que les étudiants-chercheurs utilisent beaucoup cette ressource.

Mme Béliveau indique que le message qui est en préparation est destiné aux professeurs-chercheurs, mais se dit ouverte à discuter de ce qui pourrait être fait pour les étudiants.

La présidente des délibérations indique que le temps alloué à la période de questions est écoulé et invite l'Assemblée à la considération du point suivant.

AU-0553-7

ÉLECTION DE TROIS MEMBRES AU COMITÉ DE NOMINATION
DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

2013-A0021-0551^e-961, 2013-A0021-0553^e-961.1

AU-0553-7

Le secrétaire général indique que les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection de trois membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire ; l'élection se déroule selon la procédure prévue à l'article 8.01 des statuts. Les personnes suivantes ont accepté leur mise en candidature :

Francis Bouchard
Étudiant
Faculté des arts et des sciences

Thérèse Cabana
Professeure titulaire
Département de sciences biologiques
Faculté des arts et des sciences

Claude Giasson
Professeur titulaire
École d'optométrie

Antonio Nanci
Professeur titulaire et directeur
Département de stomatologie
Faculté de médecine dentaire

Jean-Guy Sylvestre
Superviseur de stage
Faculté des sciences de l'éducation

Éric Troncy
Professeur titulaire
Département de biomédecine vétérinaire
Faculté de médecine vétérinaire

Jean-Pierre Vaillancourt
Professeur titulaire
Département de sciences cliniques
Faculté de médecine vétérinaire

M. Jean-Guy Sylvestre s'enquiert de la possibilité que les candidats puissent présenter brièvement leur candidature.

La présidente des délibérations constate que deux candidats sur sept sont absents, soit Mme Thérèse Cabana et M. Éric Troncy.

M. David Lewis signale que cela a déjà été fait dans le passé, même si tous les candidats n'étaient pas présents. Il indique qu'il aimerait entendre les candidats présents. La présidente des délibérations se dit d'accord et invite les candidats à se présenter.

M. Francis Bouchard souligne qu'il souhaite représenter la voix des étudiants à ce Comité.

M. Claude Giasson se présente et fait part de son intérêt à apporter sa contribution à ce Comité.

M. Antonio Nanci se présente et fait part de son intérêt à apporter sa contribution à ce Comité.

M. Jean-Guy Sylvestre remercie d'abord les membres de l'Assemblée d'avoir accepté de reporter l'élection des membres du Comité de nomination prévue lors de la séance précédente, précisant que son absence était hors de son contrôle. Il fait ensuite état des fonctions qu'il a occupées à la Faculté des sciences de l'éducation depuis 25 ans, notamment à titre de chargé de cours et de superviseur de stage, ainsi que des comités institutionnels dont il a été membre. Il souligne qu'il souhaite représenter la voix des chargés de cours à ce Comité.

M. Jean-Pierre Vaillancourt se présente et souligne vouloir contribuer à tisser des liens plus étroits entre la Faculté de médecine vétérinaire au campus de Saint-Hyacinthe et l'École de santé publique et le campus de Montréal.

Le secrétaire général fait un rappel de la procédure prévue par l'article 8.01. L'Assemblée procède ensuite au premier scrutin. Au terme de deux tours de scrutin, l'Assemblée élit M. Francis Bouchard à la majorité absolue des voix avec 39 voix en sa faveur sur 74 voix exprimées.

L'Assemblée procède au second scrutin. Au terme d'un premier tour de scrutin, l'Assemblée élit M. Jean-Guy Sylvestre à la majorité absolue des voix avec 56 voix en sa faveur sur 73 voix exprimées.

L'Assemblée procède au troisième scrutin. Au terme d'un deuxième tour de scrutin, l'Assemblée élit M. Antonio Nanci à la majorité absolue des voix avec 39 voix en sa faveur sur 74 voix exprimées.

Le document 2013-A0021-0553^e-983, intitulé « Note - Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les hommes et les femmes et encadrant les demandes d'accommodements », est distribué aux membres en séance.

Constatant qu'il est près de 16 heures, la présidente des délibérations avise qu'il est fort probable que l'Assemblée ne puisse disposer de suffisamment de temps pour aborder le point 9 portant sur les États financiers au 30 avril 2013, et suggère qu'il soit reporté à la séance du 2 décembre, ce à quoi l'Assemblée consent.

M. Samir Saul demande si les états financiers seront présentés au Conseil de l'Université d'ici la prochaine séance de l'Assemblée. Le recteur répond que cela a déjà été fait. Les états financiers sont présentés à l'Assemblée pour information.

La présidente des délibérations cède la parole au recteur au sujet du projet de Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité de l'État.

Le recteur présente d'abord une mise en contexte, rappelant que lors de l'annonce faite par le Gouvernement sur le projet de Charte des valeurs québécoises, à la mi-septembre, il avait annoncé à l'Assemblée qu'il avait saisi le Conseil de l'Université de l'intention de la direction de demander de se prévaloir d'une exemption, le cas échéant. Il rappelle également qu'il avait été convenu, lors de la séance du 16 septembre, que l'Université ne vivait pas de difficultés en regard des questions soulevées par ce projet de Charte, et qu'elle attende, le cas échéant, le dépôt d'un projet de loi, ce qui a été fait le 7 novembre dernier. Afin d'amorcer la discussion à propos de ce projet de loi, un petit sommaire contenant des extraits du projet de loi no 60 déposé le 7 novembre par le ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne (document 2013-A0021-0553^e-983) a été préparé par le rectorat et distribué aux membres en séance. Le recteur cède la parole à Mme Anne-Marie Boisvert, en sa qualité de juriste, pour présenter le contenu de ce document.

Mme Anne-Marie Boisvert commente le document déposé, en relevant d'abord que le projet de Charte, s'il est adopté, sera susceptible d'entraîner des modifications aux chartes des droits et libertés, bien qu'il constitue un document distinct. Elle précise ensuite que l'Université est visée par l'application de ce projet de Charte, puisqu'elle est un organisme public et que ses employés sont des employés de l'État. La restriction relative au port de signes religieux (article 5) et les obligations faites aux employés à cet égard soulèvent beaucoup de questions, de même que l'obligation faite à l'employeur d'imposer des mesures disciplinaires. En vertu de ce projet de loi, le Conseil de l'Université aura l'obligation d'adopter une politique de mise en œuvre de la Charte qui s'harmonise avec la mission de l'Université et intégrant tous les éléments prescrits par le projet de loi. Enfin, ce projet de Charte ne comporte plus d'option de retrait, cependant les universités auront la possibilité d'allonger la période de transition à un maximum de cinq ans. Pour ce faire, le Conseil de l'Université doit aviser le ministre par écrit, en précisant les motifs qui justifient cette période plus longue et en exposant les moyens qu'il entend prendre pendant la période de transition pour faire en sorte qu'à son expiration tous les membres de son personnel n'aient plus de signes religieux ostentatoires.

Avant d'ouvrir la discussion, le recteur rappelle certains des éléments évoqués dans sa déclaration annuelle, à savoir que la communauté universitaire compte des représentants de 160 pays, 8 000 personnes en provenance de l'étranger, de religions et de cultures variées, sans, à sa connaissance, que ni le bureau de l'ombudsman, ni le BIMH, ni les services des ressources humaines aient eu, ou ont actuellement de plaintes relatives à ce sujet. Il invite ensuite les membres de l'Assemblée à se prononcer sur ce que l'Université devrait faire par rapport à ce projet de loi dans un Québec clairement divisé sur cette question, la population de l'île de Montréal étant favorable au projet de loi et la population de l'extérieur de l'île de Montréal lui étant plutôt défavorable.

M. François Schiettekatte soulève un point d'ordre pour souligner que lorsqu'un point figure à l'ordre du jour, il conduit à une proposition sur laquelle il y doit y avoir un vote, à moins que l'on ne prévoie une plénière. Il demande au recteur de préciser ses intentions à cet égard.

La présidente des délibérations répond qu'elle souhaitait justement poser la question à savoir si cela allait déboucher sur une proposition en bonne et due forme, étant donné qu'elle a été saisie de ce point en même temps que l'Assemblée.

Le recteur explique qu'il ne voulait pas tronquer la discussion en énonçant dès le début son point de vue. Il souhaite que puisse émerger de cet échange une position représentative de ce que pense l'Assemblée, qui lui permettra de répondre à ses vis-à-vis des autres universités montréalaises. Il réitère les pressions qu'il subit et dit ne pas vouloir faire de faux pas. Il ajoute qu'il s'agit ici d'un exemple typique de grande orientation qui est du ressort de l'Assemblée universitaire, qui est saisie de la discussion sans que le Conseil y ait participé. Il annonce qu'il fera trois propositions très claires à la fin de la discussion.

M. Alain Lalonde suggère d'éviter de passer trop rapidement à une demande de transition, considérant que malgré tous les défauts qu'on peut prêter à cette Charte, notamment le titre sur lequel elle a été d'abord connue, « Charte des valeurs québécoises », il reste, à son avis, que des mesures doivent être prises et qu'il importe qu'on les considère maintenant.

En réponse à la présidente des délibérations, M. Lalonde explique qu'il demandait que l'on ne fasse pas appel à la période de transition prévue dans le projet de loi, mais plutôt que l'on considère la Charte pour ce qu'elle peut apporter.

M. François Le Borgne relève, en premier lieu, le problème structurel important soulevé par l'article 1, quant à l'obligation faite aux organismes publics en matière de neutralité religieuse et de laïcité, en regard de la Charte de l'Université qui précise que deux membres du Conseil universitaire sont nommés par l'Archevêché. Il soulève alors la question de savoir s'il faut changer la Charte de l'Université.

Le recteur fait remarquer que même la devise de l'Université, « Resplendis par la foi et la science », contient une référence à la religion.

M. François Le Borgne s'informe ensuite de ce qu'était la position du Conseil universitaire sur cet aspect lorsqu'il s'est prononcé sur la Charte des valeurs québécoises : était-on pour la proposition, ou contre, ou est-ce que l'on a considéré une position intermédiaire, à savoir la position Bouchard-Taylor, ainsi que celle énoncée par un ancien premier ministre intervenu dans le débat public?

Le recteur explique qu'à cette époque le Conseil souhaitait que l'Université puisse être exemptée, et que bien que certains membres du Conseil auraient souhaité que l'Université dénonce le projet de façon immédiate, il a choisi d'adopter une position plus pondérée, en attendant de voir de quels éléments serait constituée la proposition finale, rejoignant en cela le commentaire de M. Lalonde.

M. François Le Borgne demande si le Conseil s'était déjà prononcé sur le bien-fondé de la Commission Bouchard-Taylor. Le recteur répond que non.

M. Christian Nadeau est d'avis que le projet de Charte va à l'encontre de la liberté académique et de l'autonomie de l'Université. À sa connaissance, même si l'Université a une vocation publique, qu'elle est une institution publique, elle n'est pas au sens strict ni au sens juridique un organisme public. Il estime que cet élément doit être mis à l'avant-plan. D'autre part, il lui semble que si l'Université allait dans le sens d'un refus d'obtempérer aux demandes qui lui sont faites, il faudrait disposer, le plus rapidement possible, de certaines informations telles que le nombre de personnes qui peuvent être touchées et le genre de situations problématiques sur le plan juridique auxquelles l'institution peut être confrontée. Cela permettrait de montrer que, ne serait-ce que pour des raisons pratiques, la Charte dans son état actuel est inapplicable. Enfin, sur la question de savoir comment réagir soulevée précédemment, c'est-à-dire ne pas seulement s'opposer, mais également penser en termes de propositions concrètes, à son avis, il s'agit d'une troisième étape qui doit venir plus tard, puisque pour le moment ce qui est demandé est de réagir au projet de loi actuel et non d'en réécrire un. À cet effet, il suggère la création d'un comité qui réfléchirait sur le statut particulier de ce type de problématique au sein de notre université, ajoutant que les ressources ne manquent pas au sein de l'Université pour créer un tel comité de réflexion.

En ce qui a trait aux informations sur les membres de la communauté qui sont visés par le projet de Charte, mentionnés par M. Nadeau, Mme Boisvert avise qu'au Québec les questions portant sur l'appartenance religieuse, notamment, sont jugées discriminatoires. L'Université ne dispose donc pas d'informations fiables à ce sujet et ne peut légitimement les recenser.

En complémentaire, M. Nadeau suggère alors de faire une liste des cas de figure pour montrer toutes les difficultés auxquelles l'Université devra faire face. Il ajoute qu'il serait intéressant de partager cette liste auprès de l'ensemble de la communauté pour qu'elle constate qu'indépendamment des positions en regard de la Charte, il y a une question d'ordre institutionnel qui se pose.

Le recteur convient que de nombreux cas de figure pourraient se présenter. Il évoque des commentaires exprimés par des professeurs et des directeurs de départements, lors de la journée ouverte, et des réactions suscitées par le projet de Charte. Une liste pourrait être dressée au meilleur des connaissances, incluant le fait des étudiantes voilées qui ne sont pas visées en tant qu'étudiantes, mais qui le sont lorsqu'elles agissent comme assistantes de recherche, par exemple, et qui seraient alors tenues de se dévoiler.

M. Carl Bouchard, qui se dit sensible en regard des membres des communautés culturelles qui viennent étudier à Montréal, demande au recteur si une stratégie commune est envisagée avec les autres universités, mais également avec les cégeps, qui comptent aussi des membres des communautés culturelles et sont touchés par le projet de Charte. Des démarches ont-elles été amorcées avec les autres partenaires à Montréal ?

Le recteur indique qu'il est soumis à la pression d'autres partenaires, mais qu'aucune concertation n'est établie à ce stade-ci. Il observe que bien qu'il y ait des motifs favorables à une concertation, d'autres le sont moins, et il ne voudrait pas que l'UdeM fasse les frais d'un débat qui, à son avis, ne s'applique pas de la même façon à l'Université de Montréal qu'aux universités Concordia ou McGill, qui voient nombre de leurs étudiants étrangers repartir. Considérant que bon nombre des étudiants étrangers de l'UdeM choisissent de demeurer au Québec, il estime que l'UdeM est un outil d'intégration dans la société. Il estime que l'UdeM représente le plus grand et le meilleur laboratoire humain de mosaïques culturelles au Québec et que, ce faisant, comme le mentionnait Christian Nadeau, elle dispose de l'expertise requise en regard de ces questions.

M. Jean-Marc Charron dit souhaiter que l'UdeM intervienne dans le débat avec une position d'objection autant pour des questions de principe que pour des questions de pratique. Le fait que la diversité au sein même de la communauté étudiante et des personnels de l'Université ne pose pas de problème doit être mis de l'avant. Parmi les problèmes d'ordre pratique, il soulève diverses questions relatives à la situation des nombreux stagiaires des secteurs professionnels : comment seront-ils définis dans le cadre de cette loi ? Un stagiaire dans une institution de santé, de services sociaux ou d'éducation sera-t-il considéré comme un membre du personnel et si oui quelles seront les conséquences ? En écho au commentaire de Christian Nadeau, il estime nécessaire de faire un inventaire des lieux d'impact du projet de loi sur nos pratiques. En deuxième lieu, il suggère de distinguer entre une intervention à court terme et une intervention à long terme, considérant, d'une part, qu'il n'est pas acquis que ce projet de loi devienne effectivement une loi, et d'autre part, afin de voir quelle est la stratégie du gouvernement à l'égard de ce projet de loi. À court terme, l'institution doit se faire entendre en commission parlementaire. À long terme, si ce projet de loi était adopté, il souhaiterait que l'Université ait une position claire et ferme et une stratégie de positionnement à l'égard de cette loi, et éventuellement qu'elle s'interroge sur l'opportunité d'avoir un point de vue concerté avec d'autres partenaires. Enfin, rappelant qu'un comité de l'Université s'était penché, il y a quelques années, sur la question de la diversité culturelle et religieuse, et avait notamment recommandé une politique de gestion de la diversité culturelle, incluant la diversité religieuse, il suggère de voir les suites qui ont été données aux travaux de ce comité. Il conclut en réitérant le commentaire de Christian Nadeau selon lequel l'UdeM peut compter sur des compétences et l'expertise en ce domaine parmi sa communauté...

Le recteur soulève la difficulté que poserait une telle loi en regard du recrutement international. Il évoque la récente mission en Israël qui fut des plus positives jusqu'au dernier jour de la mission, alors que journal *Jerusalem Herald* rapportait à la une : « Y aura-t-il un exode du Québec, à la suite de la nouvelle loi sur la Charte? », en écho à l'annonce du gouvernement du Québec.

M. Tiago Silva, qui souligne que le projet de loi n'a été annoncé que la semaine dernière, invite à la prudence dans ce dossier très épineux qui éveille beaucoup les tensions. Il estime qu'une réaction sur le vif à une semaine d'avis, dans une situation où plusieurs membres n'ont pas eu le temps d'avoir une réflexion préalable, risque de ne pas représenter une réaction réfléchie de la part de la communauté universitaire. Il invite l'Assemblée à envisager la possibilité de mettre le point en dépôt pour en discuter lors d'une prochaine assemblée, ou, tel qu'évoqué par M. Nadeau, le confier à un comité créé à cette fin pour amorcer la réflexion. D'autant que ce projet de loi ne sera pas discuté en commission parlementaire avant le mois de janvier. Il doute qu'il soit bon de réagir à chaud avec si peu de préparation.

M. Jean-Pierre Vaillancourt convient que la prudence est requise, mais considérant qu'une proposition est sur la table, il estime que l'UdeM a un rôle de leadership à jouer en tant qu'institution universitaire et doit s'exprimer sur cette question. Tel que suggéré par M. Nadeau, il estime que l'expertise des membres de l'UdeM en ce domaine pourrait être mise à contribution afin de développer et de diffuser des données et des analyses à ce sujet. Le public serait ainsi peut-être mieux placé pour constater les problématiques auxquelles l'Université est confrontée.

M. Saul observe que le problème qui se pose avec le projet de Charte en est un d'ajustement entre la finalité, à savoir la laïcité et la neutralité de l'État, certains grands principes de société auxquels nous adhérons, et les moyens employés pour promouvoir ces principes. Il se dit très sensible à ce problème parce qu'il est très proche de la tradition française où la laïcité est un principe qui doit être défendu ardemment. Le problème, dit-il, est comment le faire sans être oppresseur et sans obtenir comme résultat le contraire de ce que l'on cherche. Il évoque à cet égard l'actuel débat en France à ce sujet, ainsi que les effets produits lors de l'application de la laïcité en France et en Turquie aux siècles précédents. À son avis, l'obligation par la loi et la contrainte risque au contraire d'amener les personnes visées à se replier sur elles-mêmes et à persister dans leur refus de la laïcité. Il soulève d'autre part que la pression et la contrainte en matière de principes ne sont pas la façon de fonctionner de l'Université comme institution et comme composante de la société. L'Université fonctionne sur la base de l'argument et de la persuasion. Il estime que lorsque le recteur et les représentants de la communauté iront devant la commission parlementaire, ils devront faire valoir cet argument. Même si on est d'accord avec les principes contenus dans le projet de Charte, à savoir la laïcité et la neutralité de l'État, on ne peut pas nous forcer à faire ce qui est contraire à notre manière de fonctionner, conclut-il.

En complément au commentaire de M. Saul, le recteur mentionne qu'il faut également présenter des données probantes.

M. Jean-Luc Sénécal exprime son appui à la position exprimée par M. Christian Nadeau selon laquelle cette Charte est contre la liberté universitaire, point que vient également de faire valoir M. Saul. Il précise s'exprimer en qualité de professeur à la Faculté de médecine et non à titre de président de l'AMCEM, étant donné qu'il n'a pas eu l'occasion de consulter son comité exécutif à ce sujet. Il note cependant que la convention collective entre l'AMCEM et l'Université de Montréal, renouvelée cette année, comporte un article très précis qui protège la liberté universitaire qui dit qu'on ne peut discriminer un professeur pour des motifs religieux, et souligne que la convention du SGPUM contient un article similaire. Il ajoute que si l'Université n'accepte pas la discrimination à l'égard des professeurs, elle ne peut accepter la discrimination à l'égard de ses étudiants. Pour ces raisons, il déclare ne pouvoir souscrire à ce projet de Charte. Il dit percevoir ce projet de Charte, et notamment son article 5, comme une attaque contre la liberté universitaire et attend avec impatience les trois propositions annoncées par le recteur.

Mme Boisvert, qui se dit très interpellée par cette question, précise d'abord qu'elle s'exprime en son nom et non en celui de la direction. Elle se dit en accord avec les propos de M. Saul, notamment en ce qui a trait à la question de l'autonomie universitaire et la façon de faire universitaire. D'autre part, elle convient qu'il faut faire preuve de prudence, mais estime important que la communauté universitaire amorçe une discussion maintenant, plutôt que de mettre la question en dépôt jusqu'au 2 décembre, alors qu'une commission parlementaire aura lieu en janvier. En ce qui a trait à la collecte des données évoquée, elle indique que la direction va tenter de recueillir les renseignements, mais aura besoin pour ce faire de l'aide de la communauté. Toutefois, bien que l'on puisse être d'accord avec les principes de laïcité et de neutralité de l'État, en tant que vice-rectrice responsable des ressources humaines, elle dit se sentir très interpellée à la perspective d'être tenue de prendre des mesures disciplinaires envers des employés pour des motifs reliés aux convictions religieuses. Elle se dit inquiète en regard de certaines situations, dont le cas des étudiants qui sont à la fois étudiants et salariés de l'Université, nombreux au sein du SESUM, ainsi que dans le cas des stagiaires postdoctoraux. Enfin, à titre de représentante de l'employeur responsable d'appliquer une politique qui garantit un milieu libre de harcèlement, elle se dit interpellée en regard du contexte agité de la société québécoise sur ce sujet et de la hausse des incidents de harcèlement, et voit mal comment elle pourrait envoyer un courriel aux gens, à ce moment-ci, leur disant qu'ils n'ont pas le droit de harceler des employés qui portent le foulard, sans avoir l'impression de mettre de l'huile sur le feu. Considérant ceci, elle trouve important que la communauté universitaire ait une discussion sur cette question à ce moment-ci.

M. Guy Lefebvre dit partager les idées de MM. Saul et Nadeau et de Mme Boisvert. Il désire insister sur le fait que l'Université de Montréal est une terre d'accueil, une maison d'éducation qui est là pour dialoguer avec les gens, plutôt qu'une maison de « répression » et d'application de la loi. Tel qu'évoqué

par Mme Boisvert, le projet de loi contient plusieurs éléments sur lesquels il pourrait y avoir des conflits, mentionnant ne pas apprécier, entre autres, l'article 7. Il déclare que la très vaste majorité de ses collègues de l'UdeM ainsi que des autres universités, qui sont des spécialistes en la matière, ont de la difficulté avec le respect des valeurs et notamment en regard des chartes des droits et libertés. En terminant, il réitère que l'Université de Montréal, qui n'a pas véritablement de problèmes à ce sujet, est une terre d'accueil depuis toujours qui prône le dialogue avec les personnes.

M. Christian Baron se dit d'accord avec les commentaires exprimés et espère que l'Université va se prononcer de façon modérée et prudente. Il voit mal comment l'UdeM, en tant que plus grande université francophone en Amérique du Nord et dans le monde, qui réclame aussi un leadership intellectuel dans la société québécoise, pourrait ne pas se prononcer à ce sujet, d'autant que les grandes lignes de ce projet sont bien connues depuis quelques mois. Il dit se sentir interpellé en tant que professeur universitaire et se questionne notamment en regard de plusieurs considérations pratiques, dont l'offre de postes d'auxiliaires d'enseignement aux étudiantes voilées, et surtout en regard des perspectives de carrière des étudiants qui désirent faire carrière au Québec dans des professions médicales, ou autres, s'exerçant dans le secteur public. Évoquant ensuite la reconnaissance internationale souhaitée pour l'UdeM, il signale que la capacité d'attirer des personnes d'origines diverses va de pair avec un contexte qui favorise le sentiment d'être bien intégré et apprécié au sein de l'institution. Enfin, sur une note personnelle, il mentionne que malgré qu'il se sente très bien intégré et apprécié comme professeur dans cette université, dans le contexte de ce projet de loi, il s'interroge sur son avenir au Québec. Pour toutes ces raisons, il estime important que les leaders de la société, dont les leaders de l'Université, se prononcent, à savoir où l'institution se situe dans ce débat, ce qu'elle va faire, et dans quel esprit elle va appliquer la loi, et ce, même si, en définitive, c'est le gouvernement qui décide. Il réitère qu'il serait en faveur d'une position claire et dit attendre les trois propositions du recteur avec impatience.

Mme Hélène David désire s'exprimer en son nom personnel, mais aussi à titre de vice-rectrice aux relations internationales et à la francophonie. Ses fonctions l'amenant à voyager dans toutes les régions du monde pour y représenter l'UdeM, elle est en mesure de témoigner du regard positif qui est porté sur l'Université partout dans le monde. Elle rappelle, tel que mentionné par le recteur, le classement de l'Université parmi les 100 meilleures au monde, tout en étant francophone et en ayant intégré l'anglais. Issus de pays de la francophonie, les ressortissants du Maghreb, notamment, viennent à l'UdeM avec plaisir et beaucoup d'espoir de faire une carrière ici. Montréal est la ville universitaire à peu près numéro 1 au Canada, et numéro 2 en Amérique du Nord. Montréal a donc une valeur exceptionnelle et, advenant l'application du projet de Charte, elle craint les impacts négatifs à l'extérieur du Québec, notamment en regard de trois aspects : l'obligation faite aux employés de mettre de côté les convictions religieuses, la suppression du financement des cours de français par le gouvernement du Québec, et les droits de scolarité les plus élevés au Canada pour le doctorat. Elle précise en terminant que le pire d'entre tout serait de leur exprimer que le Québec est devenu une terre particulièrement intolérante, ajoutant qu'elle aurait beaucoup de difficulté à exercer son rôle au nom de l'Université.

M. Sébastien Sauvé mentionne que sa réflexion au sujet de la Charte est entamée depuis quelques mois déjà et se dit un peu étonné par l'élément-surprise évoqué précédemment. Selon lui, il y a une certaine urgence que l'Université prenne position et agisse et, vu l'heure qui avance, il souhaiterait que le recteur présente ses propositions afin que l'Assemblée puisse identifier les pistes qu'elle pourrait prendre aujourd'hui.

Considérant l'heure tardive, la présidente des délibérations suggère qu'avant de passer la parole aux deux personnes qui souhaitent intervenir, demande soit faite au recteur s'il souhaite présenter ses propositions à ce moment-ci. L'Assemblée convient que les propositions du recteur seront présentées à la suite des interventions des membres de l'Assemblée et qu'aucun vote ne sera pris aujourd'hui à ce sujet.

M. Schiettekatte indique qu'il aurait souhaité se prononcer sur les propositions aujourd'hui. Il dit souscrire au propos de M. Saul et est d'avis que l'Université doit envoyer un message clair en faveur de la laïcité. Il dit comprendre du message du recteur qu'il est surtout à l'effet d'aller à l'encontre de l'article 5, alors qu'il lui semble que la question du voile va à l'encontre d'un autre principe de la Charte qui est l'égalité entre hommes et femmes. À son avis, il serait utile qu'une éducation soit faite à cet égard auprès des étudiants de toutes les origines. Il dit espérer que les propositions qui seront présentées seront à l'effet que l'on souscrive au principe de laïcité, tout en indiquant, tel que le disait M. Saul, que les moyens prévus dans le projet de loi ne sont pas nécessairement bons pour y arriver.

M. Mario Talajic présente trois points. En premier lieu, il juge urgent que l'Université se prononce sur ce dossier, considérant que l'Université compte 63 000 étudiants, celle-ci a un rôle extrêmement important dans la société québécoise. Son deuxième point porte sur le message. À son avis, il y a la question de l'équilibre entre la liberté personnelle, le sens de l'ouverture qu'on donne aux étudiants et le rôle de l'Université dans le monde dont il faut tenir compte. Il lui semble que le projet de loi est trop sévère en regard des objets ostentatoires. Selon lui, il est possible de soutenir le principe de l'égalité hommes femmes sans avoir des lois contre certains symboles visibles. En troisième lieu, en ce qui a trait aux problèmes pragmatiques d'application d'une telle loi, évoqués par Mme Boisvert, étant de la Faculté de médecine, il est à même de constater les problèmes qui se posent non seulement sur le campus, mais pour tout le réseau de la santé. Il donne en exemple certains professeurs de son département qui portent la kippa, qui sont parfaitement intégrés dans notre milieu, dispensent un enseignement ainsi que des soins aux patients exemplaires, qui en outre sont des chercheurs de renommée internationale, dont il dit anticiper le départ.

Constatant qu'il est 17 h et doutant que l'Assemblée soit en mesure de voter sur les propositions du recteur, la présidente des délibérations suggère le report de la discussion à la séance du 2 décembre prochain.

Mme David considère qu'il y a un *momentum* et trouverait dommage d'interrompre la discussion à ce moment-ci.

Le recteur propose d'énoncer ses trois propositions et que l'Assemblée poursuive par la suite sa discussion. L'Assemblée consent.

Le recteur souligne d'abord qu'il réfléchit à cette question depuis un bon moment et estime qu'il faut que l'Université se prononce sur ce projet de loi, de façon prudente, mais constructive. À son avis, les trois pistes qu'il propose recoupent de façon assez importante l'ensemble des commentaires qui ont été faits. Son premier point consiste à dire que, dans sa forme actuelle, le projet de loi ne correspond pas à nos besoins ni à notre réalité, et que cette loi, si elle était appliquée dans sa forme actuelle, pourrait même empêcher l'UdeM de jouer son rôle de terre d'accueil, de déterminant social. Deuxièmement, l'UdeM ferait siennes les règles internes qu'elle juge pertinentes pour réaffirmer les valeurs qui lui sont fondamentales, telle que la laïcité et l'égalité hommes femmes. Il note que cette proposition rejoint le commentaire de M. Nadeau, quant à la volonté de préserver notre autonomie, de décider ce qui est pertinent et ce qui correspond à nos valeurs fondamentales. Sa troisième piste est à l'effet que l'UdeM propose d'offrir au gouvernement un accompagnement, son expertise, dans l'élaboration de guides, de balises, tenant compte qu'elle est le plus vaste laboratoire humain sur le sujet au Québec francophone. Considérant que le projet de loi s'applique mal à l'Université, il pense que celle-ci devrait saisir cette occasion pour faire valoir ses experts dans ce domaine, ainsi que pour offrir des données probantes. À son avis, cela permettrait à l'UdeM à la fois de se positionner, de réaffirmer son autonomie, de protéger ses valeurs fondamentales, et d'être un élément constructif dans ce débat qui actuellement suscite la division au sein de la de société québécoise.

M. Giovanni De Paoli, qui est président du Comité sur la diversité culturelle, fait part de l'étonnement qui l'avait saisi lorsqu'il avait appris, il y a quelques années dans le cadre d'une discussion sur les accommodements raisonnables, que la création de l'Université avait été officialisée par une bulle pontificale de Benoît XV lui conférant, à cette époque, un statut confessionnel. Il estime qu'il importe d'abord d'affirmer le caractère laïque de l'Université. Deuxièmement, il se dit en accord avec les points de vue exprimés par MM. Nadeau et Saul quant à la nécessité d'opter pour une approche constructive en participant au débat. Enfin, en écho au commentaire du recteur à propos de l'important bassin d'experts au sein de l'Université, il estime qu'il faut faire valoir notre expertise afin de contribuer de façon positive au débat.

Le recteur ajoute qu'outre l'expertise, l'UdeM peut aussi faire valoir son vécu en regard des questions soulevées par le projet de loi.

Mme Aude Dufresne déplore que des principes auxquels adhère la communauté universitaire, tels que la laïcité et l'égalité hommes femmes, soient dilués dans un projet de loi qui est tellement extrême qu'il en devient inapplicable à plusieurs égards. Elle se dit en faveur de la diversité culturelle, incluant entre autres le voile et la kippa, cependant, à son avis, l'Université doit se prononcer clairement sur les éléments qui lui semblent inacceptables, comme le port du niqab. Référant au rôle-conseil suggéré par le recteur, elle estime qu'il doit viser à faire part autant des éléments, sur le plan des principes, avec lesquels on est d'accord, que des éléments qui sont inacceptables pour la communauté universitaire et qui requièrent que la loi soit modifiée.

Le recteur indique que cela rejoint son deuxième énoncé qui est de faire siennes des règles internes jugées pertinentes.

Mme Dufresne ajoute que le projet de loi vise de nombreux éléments ayant trait à l'acceptation de la diversité culturelle notamment, qui, à son avis, sont du ressort du gouvernement et non d'une application par l'Université. Elle suggère donc que dans ses commentaires l'Université précise ses motifs et donne des exemples qui étayent sa position à l'effet qu'elle n'est pas contre les principes, mais qu'il faut quand même les rendre applicables d'une certaine façon.

M. Tiago Silva demande au recteur s'il est possible de transmettre les énoncés par courriel aux membres de l'Assemblée afin qu'ils puissent réfléchir à la question.

Le recteur indique que les énoncés seront retravaillés et communiqués aux membres de l'Assemblée. L'important, conclut-il, est que l'Université dise clairement ce qu'elle veut, ce qu'elle ne veut pas et qu'elle soit un partenaire constructif.

AU-0553-9 ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2013 AU-0553-9
2013-A0021-0553^e-977, 2013-A0021-0553^e-978
2013-A0021-0553^e-979

Le point est reporté à la prochaine séance.

AU-0553-10 PROCHAINE SÉANCE AU-0553-10

La prochaine séance aura lieu le lundi 2 décembre 2013, à 9 h 30.

AU-0553-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE AU-0553-11

Sur résolution, la séance est levée à 17 h 15.

Adopté tel que présenté le 2 décembre 2013 – Délibération AU-0554-2.2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot